

## DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

### DEMANDE DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

**Les demandes de paiement sont à adresser directement à la Préfecture de la Seine-Maritime**  
 Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
 Bureau des finances locales et du contrôle budgétaire

**NE PAS DÉPOSER VOS DOCUMENTS DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES**

**Pour les collectivités de A à L :**

Monsieur Didier BAZIN :

☎ : 02.32.76.52.81

Mèl : didier.bazin@seine-maritime.gouv.fr

**Pour les collectivités de M à Z :**

Madame Nadine GOUILLART

☎ : 02.32.76.52.90

Mèl : nadine.gouillart@seine-maritime.gouv.fr

**Demande de versement :**

- d'une avance
- d'un acompte
- de la totalité
- ou du solde

LE MAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Certifie que l'opération (désignation) (1) : ..... dont le dossier de demande de subvention a été déposée sur la plateforme démarches-simplifiées ou réputé complet pour les demandes antérieures à 2019 à la date du ..... /... .. / 20..... et pour laquelle une subvention de l'Etat de .....€ par arrêté préfectoral en date du ...../...../20..... a été engagée :

↳ date de commencement d'exécution :

↳ date de fin de l'opération :

et que la collectivité est en mesure de faire emploi :

**1) d'une avance ou d'un acompte de :**

Récapitulatif des acomptes ou avances perçus :

➤ Acompte ou avance n° 1 :

➤ Acompte n° 2 :

**2) de la totalité :**

**3) du solde de la subvention si avance ou acompte déjà perçus :**

**Pour les cas 2) et 3), le bilan financier final de l'opération** (conformément au plan initial de financement) est :

Coût de l'opération HT :	Co-financements attribués (1) Joindre obligatoirement les décisions
	Conseil départemental : Conseil régional : autres : <b><u>Taux d'aides publiques perçues :      %</u></b>

Cachet de la collectivité

Signature du Maire ou du Président